

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 novembre 2018

Le vingt-six novembre deux mil dix-huit à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Cenves, s'est réuni sur convocation de Monsieur TAVERNIER Pierre, Maire.

Etaient présents : Sylvie BOYAT, Murielle LAROCLETTE, Jean BUGNANO, Didier CHANDAVOINE, Frédéric DENUELLE, Philippe JAMBON, Pierre-Yves PELLÉ-BOUDON et Pierre TAVERNIER.

Excusés ayant donné pouvoir : néant

Absent excusé : François DESTORS

Secrétaire de séance : Pierre-Yves PELLÉ-BOUDON

## **Informations de Monsieur le Maire :**

*Commémoration du 11 novembre :*

Les cérémonies du 11 novembre se sont bien déroulées. Monsieur le Maire remercie les personnes, relativement nombreuses, qui ont participé à ces cérémonies à Vieux-Château et au Bourg. Malgré l'absence de la Fanfare « Les enfants de la Mère Boitier », engagée à Tramayes, la sonorisation a permis de respecter les formes traditionnelles des cérémonies.

*Repas des anciens après les commémorations du 11 novembre :*

Les conseillers Sylvie Boyat et Frédéric Denuelle qui ont représenté la commune au repas des anciens, qui s'est tenu au restaurant Dargaud après les cérémonies du 11 novembre, font un retour très positif de ce moment de convivialité.

*Restaurant Dargaud*

La SAS Josy et Georges, après consultation de son juriste, nous fait savoir qu'une reprise des « chambres-annexe des gîtes » est possible en chambres d'hôtes et qu'elle accepte les conditions qui lui ont été proposées par le Conseil Municipal. Elle souhaite pouvoir disposer des chambres dès le 1<sup>er</sup> décembre. Dans ces conditions, le Conseil confirme l'accord de principe qu'il a donné dans sa séance du 29 octobre 2018

Le compte rendu de la dernière réunion est approuvé  
par 8 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

## **Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations**

Sans objet

## **C.C.S.B. – Infrastructures de Recharge des Véhicules Electriques (IRVE)**

Le Conseil Municipal souhaite obtenir des informations complémentaires concernant les conditions du transfert notamment sur l'aspect financier et sur les futurs lieux d'implantation.

Le sujet sera remis à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

## **Point sur les travaux**

*Gîte de 12* : les travaux d'isolation/peinture sont terminés. Les premiers achats pour l'aménagement intérieur ont été validés, les meubles seront installés début 2019.

*Ecole* : La directrice nous informe d'un problème avec le système de fermeture/ouverture des volets roulants. Ce dysfonctionnement est pris en compte et sera géré rapidement. L'électricien, après une première visite, pense avoir trouvé une solution à ce problème. Il doit venir nous la présenter prochainement.

Les autres demandes relatives à la gestion du chauffage – horaires, températures... ont fait l'objet d'une intervention de l'électricien. Tout devrait fonctionner normalement.

## **Voirie**

Sans objet

## **Adressage**

Nous avons eu un retour des communes de St Jacques des Arrêts / Solutré concernant la nomination des rues conjointes aux deux communes. Nous sommes en attente du retour de la Commune de Tramayes.

Un devis va être demandé pour l'achat des panneaux.

## **Centre De Gestion (CDG) – assistance juridique**

Monsieur le Maire explique qu'en 2018, le montant de la cotisation au Centre de Gestion pour la Mission Assistance Juridique était de 169 €. Le Conseil d'Administration de l'établissement a décidé d'augmenter la participation pour 2019. Le montant pour La Commune est fixé à 172 € pour 2019.

Une participation supplémentaire sera versée par la Commune de Cenves dans le cas où celle-ci solliciterait la mise à disposition d'un juriste afin de l'assister dans la conduite d'un dossier contentieux. Les conditions et modalités de cette disposition feront l'objet d'un avenant à la présente convention

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

par 8 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- **ACCEPTE** l'avenant 2019 à la convention de « Mission Assistance Juridique » avec le Centre de Gestion ;
- **DÉCIDE** de verser la cotisation d'un montant de 172 euros,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cet avenant.

## **Décisions modificatives – virements de crédits**

Monsieur le Maire explique qu'il convient d'inscrire des crédits supplémentaires au chapitre 21 «Immobilisations corporelles» à l'article 2183 «Matériel de bureau et matériel informatique» et à l'article 2188 «Autres immobilisations corporelles »

Afin de procéder à cette inscription de crédits, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal un virement de crédits.

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

par 8 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- **DECIDE** en dépenses de la section d'investissement un virement de crédit de

500 € de l'article 2184 «Mobilier» à l'article 2183 «Matériel de bureau et matériel informatique»

- **DECIDE** en dépenses de la section d'investissement un virement de crédit de 1 000 € de l'article 2184 « Mobilier » à l'article 2188 «Autres immobilisations corporelles »
- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents concernant cette décision

### Questions diverses

- Monsieur le Maire fait part au Conseil de diverses invitations.
- Monsieur le Maire informe de courriers reçus de la SAFER concernant la vente de biens.
- Monsieur le Maire donne lecture d'un mail reçu des organisateurs du Raid bleu remerciant la Commune et la Maison du Fromage de leur accueil.
- l'Udaf du Rhône et de la Métropole de Lyon nous fait suivre une plaquette sur la promotion 2019 « Médaille de la Famille ». Le dossier de candidature pour son obtention est à retirer en mairie.
- La distribution des colis de fin d'année aura lieu le samedi 15 décembre.
- Maison du fromage. Au vu de l'utilisation de la salle dite « de l'ancienne cantine » lors du passage du Raid Bleu, le Conseil estime qu'un point avec l'exploitante est nécessaire. Elle sera invitée à une prochaine réunion de travail du Conseil.

Fin de la réunion à 20h30